

L'équipe REGAARS vous présente ses meilleurs vœux pour 2020

LETTRE D'INFORMATION DU RESEAU

Décembre 2019

Numéro 31

DE L'ÂGISME

**DISCRIMINATION EN RAISON DE L'AGE-STIGMATISATION D'UNE CLASSE D'AGE
MEPRIS DE LA PERSONNE, ATTEINTE A LA DIGNITE
Code Pénal chapitre V section 1 articles 225-1 à 225-4**

L'exclusion de la vieillesse, c'est le moment où l'on parle devant vous comme si vous n'étiez pas là, de sujets que vous connaissez mieux que ceux qui en parlent. Comme si, soudain, vous étiez devenu autre et que vous aviez perdu une sorte de légitimité » Jean DANIEL, 90 ans, fondateur du Nouvel Observateur, dans un entretien au journal Le Monde.

En 2007, Bernadette PUIJALON, anthropologue, Maître de conférences à l'université de Paris XII, membre du conseil scientifique de la CNSA écrivait (revue française du service social) :

« Il n'y a pas de corrélation entre la représentation sociale qu'une société a de l'un des âges de la vie et le traitement qu'elle lui réserve. Paradoxalement, les sociétés occidentales, où les vieux sont de plus en plus nombreux, pratiquent une ségrégation des âges sans équivalent dans l'histoire.

En dehors de la sphère familiale, jeunes et vieux ne se rencontrent plus et l'harmonie des âges qui s'entrelacent dans un espace commun est brisée. Jamais peut-être une société n'aura tant fait pour ses vieux qui sont économiquement et socialement protégés. Mais le regard porté sur eux reste négatif et le risque existe d'un fossé grandissant entre les personnes âgées et le reste de la société.

La victoire remportée sur l'adversité, que représente l'allongement de l'espérance de vie, est en fait considérée comme problématique, que ce soit sur le plan économique (compétitivité, productivité) ou celui de la protection sociale (croissance des dépenses de retraite et de santé) seniors et vieillards dépendants pèsent économiquement mais de façon diamétralement opposés, les premiers du poids de leurs revenus qui en font des privilégiés, les seconds du poids de leurs maladies qui en font des déshérités. Pour lutter contre l'apartheid des âges, il devient urgent de repenser les termes de l'échange entre les générations dans les sociétés occidentales et de redonner un rôle social aux plus âgés ».

Reprenant le concept décrit dès 1962 par un gérontopsychiatre newyorkais BUTLER nous avons relu le texte de Vincent CARADEC introductif à l'article sur les épreuves du grand âge :

« L'âgisme désigne, en effet, les représentations et les attitudes de dépréciation ou d'inattention à l'encontre des plus âgés. Il se manifeste, par exemple par des remarques sur leur âge, sur leur lenteur, sur le coût et la charge qu'ils représentent pour la collectivité. Il se traduit aussi par des aménagements urbains peu adaptés (banc publics, passages piétons). Il se manifeste encore par leur invisibilisation, l'absence de prise en compte de leur avis, qui traduit le fait qu'ils se trouvent réduits à la seule identité de « vieux ».

La situation des personnes, avec l'avance en âge, préoccupe les gérontologues de langue française à travers divers et nombreux textes depuis plus de trente ans :

- 1987 : Charte des personnes âgées dépendantes enrichie en 1997 et 2007
- 2004 Recommandations publiées par la Fondation de gérontologie et le Ministère de la solidarité

- 2008 Création de l'Observatoire de l'âgisme (site internet)
- 2011 HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) affirme que l'âgisme est la discrimination « la plus répandue, et la mieux ancrée des racismes »
- 2014 LIEGE congrès francophone de gérontologie
- 2015 Charte européenne des personnes âgées
- 2016 Journée internationale OMS : les discriminations et les attitudes négatives à l'égard du vieillissement sont nocives pour la santé.
- 2018 Le Comité consultatif d'éthique déclare : La dénégation collective du vieillissement se traduit par une maltraitance latente et non assumée.
- 2019 Un rapport de Mme la députée DUFEU-SCHUBERT, récemment publié, énonce 85 propositions

Aujourd'hui 9% de la population a plus de 75 ans, la perspective est de 16 % en 2050, quelle politique municipale pour lutter localement contre l'âgisme ??

INVITATIONS DE REGAARS POUR 2020

FORUM ATOUTS AGES les 17 et 18 Avril 2020, Complexe Martin Luther King à Annemasse

L'objectif de ces journées est de permettre aux retraités de bénéficier d'actions santé bien-être (animations, dépistage, conférences) et découvrir les aides, services, associations de soutien et d'accompagnement disponibles sur notre territoire.

COOPERATION LOCALE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Annuaire des associations participantes, propositions de formations : contacter REGAARS
News Letter prochainement sur notre site.

Vous vous sentez concerné, vous souhaitez participer :

Prochaine Assemblée Plénière Jeudi 2 Avril à 14h Maison des Associations de Vétraz-Monthoux

AIDE AUX ACCOMPAGNANTS NON PROFESSIONNELS

Paroles d'aidants

« Comment surmonter les craintes, les freins, les obstacles pour accepter les interventions de professionnels

Samedi 15 février 2020 de 10h à 12h Maison des Associations de Vétraz-Monthoux

Renseignements au Pôle Gérontologique : 04 50 84 40 06 ou à REGAARS : 04 50 39 89 25.

Café mémoire, café des aidants, lieu d'échanges ouvert à tous (accompagnants non professionnels et professionnels), animé par l'association Alzheimer Haute-Savoie et REGAARS

le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h au « Business Café » - 20, rue Marc Courriard à Annemasse. Le prochain aura lieu le 20 janvier 2020.

Les rencontres mémoire, échanger sans tabous sans craintes sur les troubles de la mémoire **le 3^{ème} mardi de chaque mois** de 10h à 11h30, au club du Perrier 15 avenue de Verdun (en face de la poste du Perrier) à Annemasse, la prochaine aura lieu le 20 janvier 2020.

Inscription par téléphone au 04 50 51 49 14 (Alzheimer Haute Savoie)

Echanges entre professionnels accompagnants les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées la prochaine aura lieu le 21/01/2020 de 12h15 à 14h, à la Clinique des Vallées 7 rue de la Corne d'Abondance 74100 Ville-la-Grand.

Rappel des permanences REGAARS

Mardi 10h/12h – Mercredi 14h30/16h30 – Vendredi 15h/17h ou sur rendez-vous

Dans nos locaux : 1^{er} étage de la Résidence « L'Eau Vive » 2 place du Jumelage à Annemasse

Tél. : 04 50 39 89 25 – Courriel : regar-info@orange.fr

Des informations sur notre site : www.regaars.fr